

21 avr 2017 -16:29

Appartient à Conseil des ministres du 21 avril 2017

Gestion du registre de gaz à effet de serre de la Belgique

Sur proposition de la ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la gestion du registre de gaz à effet de serre de la Belgique et aux conditions applicables à ses utilisateurs.

Le cadre législatif dans lequel est organisé le registre national des gaz à effet de serre de la Belgique a fait l'objet d'une évolution, suite à l'adoption d'un nouveau règlement européen en 2013 établissant un registre de l'Union. Le projet d'arrêté royal a dès lors pour objectif de mettre à jour l'arrêté royal du 9 juillet 2010, qui régle la gestion de ce registre et les conditions applicables à ses utilisateurs.

Le projet vise en outre à améliorer le processus du registre national et à en simplifier la gestion quotidienne, à prévenir le risque de son utilisation aux fins de fraude et de blanchiment d'argent et à décharger l'État de toute responsabilité en cas de contestation relative aux transferts et aux relevés de comptes.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be